

Contrôle et vente des boissons alcoolisées, exercice se terminant le 31 mars 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 21 avril 2021

COVID-19

Puisque la période de référence est l'exercice se terminant le 31 mars 2020, les données rendent compte uniquement des répercussions des deux premières semaines de la pandémie de COVID-19.

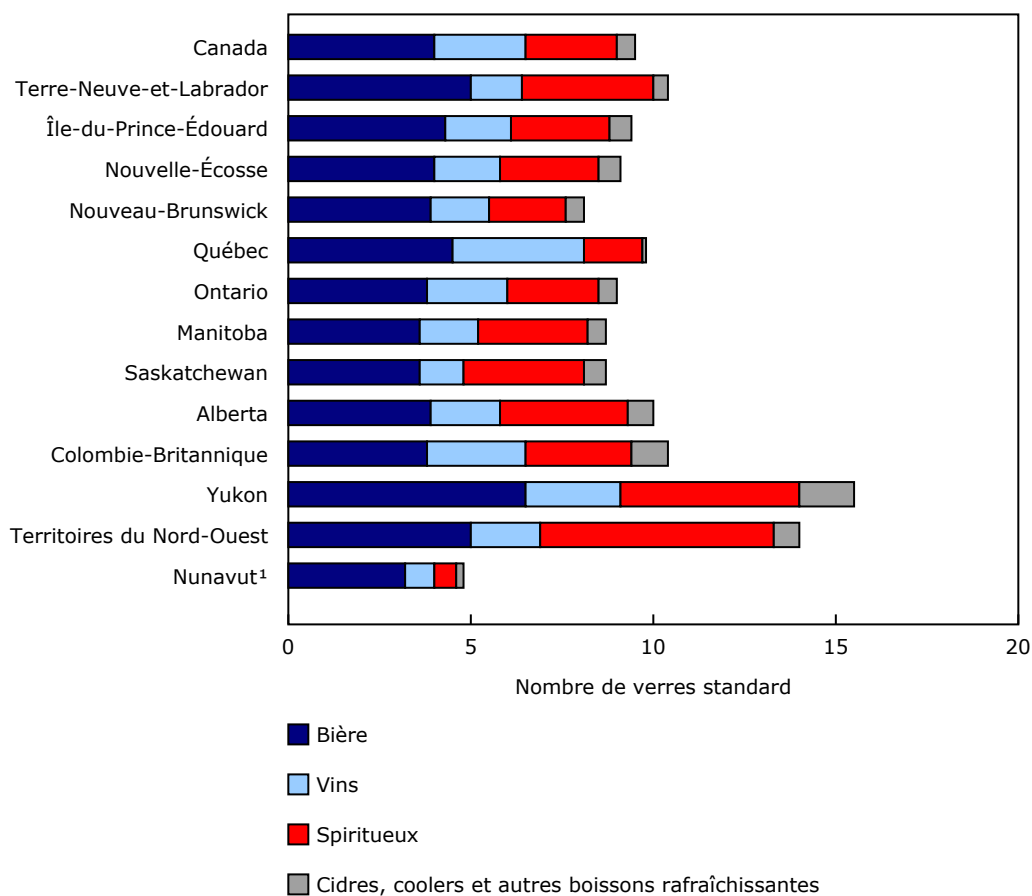
Les données plus récentes sur la vente des boissons alcoolisées seront présentées dans la diffusion mensuelle des ventes du commerce de détail par province et territoire (tableau 20-10-0008-01) le 21 mai 2021, qui contiendra les ventes totales des magasins de bière, de vin et de spiritueux pour la période de référence de mars 2021.

Les Canadiens ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool ont acheté l'équivalent de 9,5 boissons alcoolisées standard par semaine, ce qui représente un total de 3 116 millions de litres en 2019-2020. Il s'agit d'une hausse de 0,7 % par rapport à l'année précédente. La bière est demeurée la boisson alcoolisée préférée des Canadiens, mais elle a continué à perdre des parts de marché au profit du vin, des spiritueux, des cidres et des coolers.

Les données sur les ventes au détail révèlent que les ventes d'alcool de mars 2020 ont augmenté de 17,5 % par rapport à celles du mois précédent et de 19,2 % par rapport à celles de mars 2019. Les sociétés des alcools ont confirmé cette poussée des ventes. Nombre d'entre elles ont indiqué que leurs clients faisaient des réserves de boissons alcoolisées au cours des deux dernières semaines de mars 2020 en raison de l'incertitude relative à d'éventuelles fermetures liées à la pandémie de COVID-19. Les données sur les ventes au détail montrent également une augmentation des ventes d'alcool durant la période de 10 mois allant d'avril 2020 à janvier 2021. Si cette tendance se poursuit, les ventes pour l'exercice se terminant en mars 2021 — la première année complète de ventes d'alcool qui reflètent les habitudes d'achat dans le contexte de la pandémie — auront augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente.



Graphique 1
Ventes de verres standard par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool, par semaine, 2019-2020



1. Certaines collectivités du Nunavut restreignent ou même interdisent la vente d'alcool, ce qui explique le volume des ventes plus faible.
 Source(s) : Tableau (10-10-0010-01).

Au cours de l'exercice 2019-2020, les ventes totales de bière des sociétés des alcools, de leurs agences et des autres points de vente au détail ont diminué de 0,6 % pour se fixer à 9,3 milliards de dollars. Il s'agit de la première baisse en six ans.

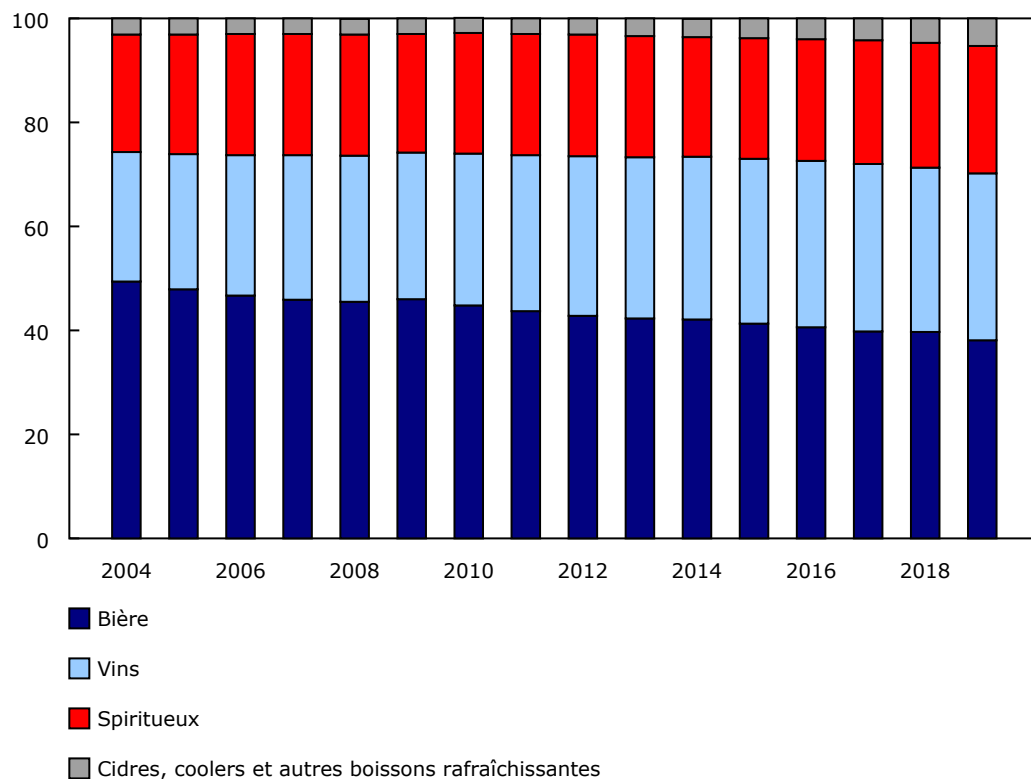
Après avoir enregistré une faible croissance un an plus tôt (+0,2 %), les ventes de vin ont rebondi, s'étant accrues de 5,2 % pour atteindre 7,8 milliards de dollars en 2019-2020.

Les ventes de spiritueux ont augmenté de 6,0 % pour se situer à 6,0 milliards de dollars. En 2019-2020, les ventes de cidres et de coolers ont affiché la plus forte augmentation parmi tous les types de boissons pour une huitième année d'affilée, ayant augmenté de 17,2 % pour s'établir à 1,3 milliard de dollars.

Même si en 2019-2020 la bière est demeurée la boisson alcoolisée privilégiée des Canadiens (représentant 38,1 % des ventes totales d'alcool), elle a perdu 1,6 % de sa part de marché au profit du vin (en hausse de 0,5 % pour atteindre 32,1 %), des spiritueux (en hausse de 0,5 % pour atteindre 24,5 %) ainsi que des cidres et des coolers (en hausse de 0,6 % pour atteindre 5,3 %).

Graphique 2 Part de marché des boissons alcoolisées, selon le type et l'année, 2004-2005 à 2019-2020

Proportion des ventes (%)



Note(s) : Les années du graphique représentent les exercices (2004 = 2004-2005).
Source(s) : Tableau (10-10-0010-01).

Dans l'ensemble, les ventes de boissons alcoolisées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 se sont chiffrées à 24,5 milliards de dollars, en hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le revenu net et les autres revenus des administrations publiques provenant du contrôle et de la vente de boissons alcoolisées, y compris les taxes d'accise, les taxes de vente au détail, les taxes propres à l'alcool et les revenus de licences et de permis, se sont élevés à 12,8 milliards de dollars, en hausse de 3,3 %.

Les ventes de bière par personne atteignent leur niveau le plus bas

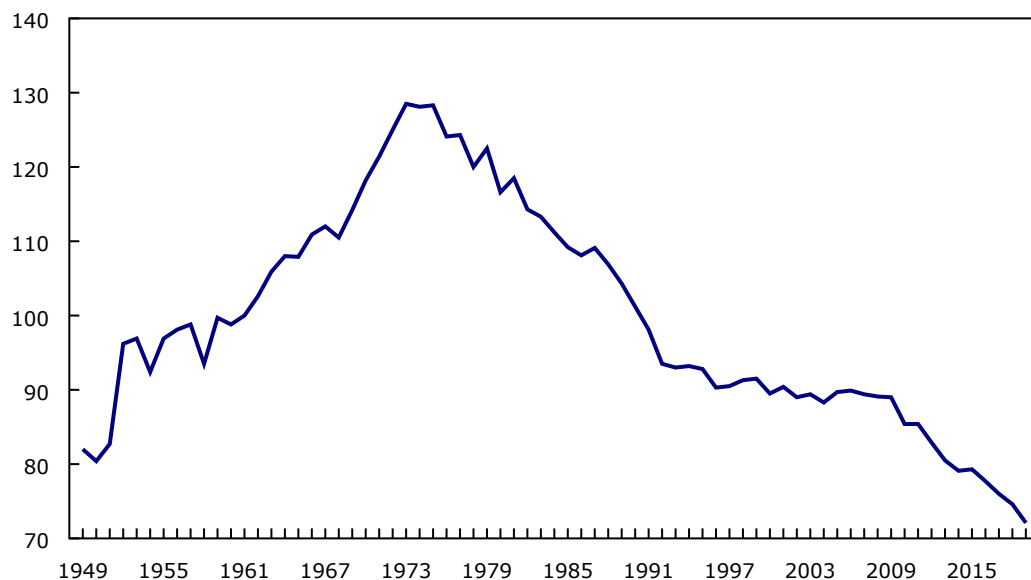
Les ventes de bière ont diminué de 0,6 % pour se situer à 9,3 milliards de dollars en 2019-2020. Les résidents du Nunavut étaient les plus susceptibles d'acheter de la bière (66,8 % des ventes totales), tandis que ceux de la Colombie-Britannique (31,4 %) étaient les moins susceptibles de le faire.

En volume, les ventes de bière ont diminué de 1,7 % pour se fixer à 2 171 millions de litres, ce qui équivaut à 72,1 litres de bière par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool. Il s'agit du plus faible volume par personne jamais déclaré pour les ventes de bière depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les ventes d'alcool, en 1950.

Graphique 3

Ventes de bière en volume par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool, 1949-1950 à 2019-2020

Ventes en volume (litres)



Note(s) : Les années du graphique représentent les exercices (1949 = 1949-1950).

Source(s) : Tableaux ([10-10-0010-01](#)), ([10-10-0029-01](#)) et ([17-10-0005-01](#)).

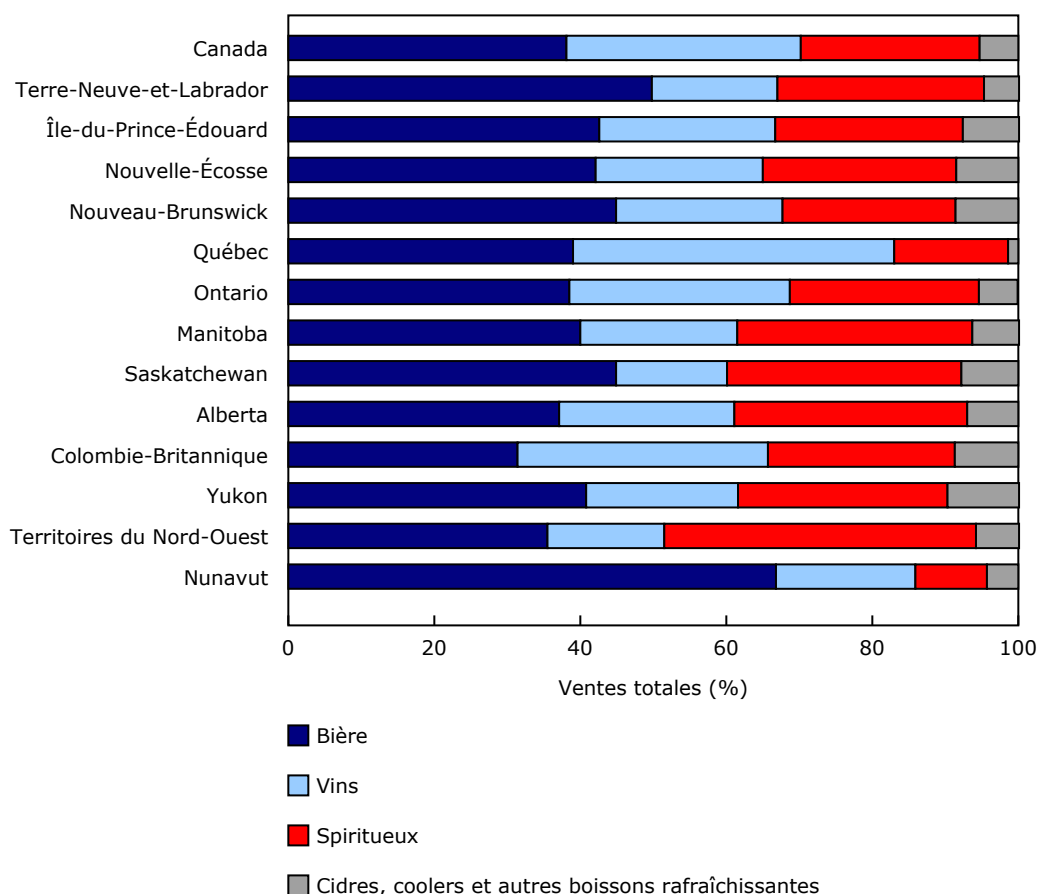
Les Canadiens ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool ont acheté l'équivalent de 4,0 bouteilles standard de bière par semaine en 2019-2020 (voir la note aux lecteurs).

Les ventes de vin continuent de progresser

Les ventes de vin ont augmenté de 5,2 % pour atteindre 7,8 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente la plus forte augmentation en huit ans.

Alors que l'année dernière la bière était la boisson alcoolisée privilégiée dans une grande partie du Canada, le vin s'est classé en tête au Québec (44,0 % des ventes totales) et en Colombie-Britannique (34,3 %). Les résidents de la Saskatchewan (15,2 %) étaient les moins susceptibles d'acheter du vin.

Graphique 4
Part de marché des boissons alcoolisées, selon le type et la région géographique, 2019-2020



Source(s) : Tableau (10-10-0010-01).

Le rouge était le vin de choix d'un peu plus de la moitié des Canadiens (53,2 %), suivi du blanc (33,5 %), du mousseux (6,4 %) et du rosé, des vins fortifiés et des autres vins (7,0 %).

Les Canadiens ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool ont acheté l'équivalent de 2,5 verres de vin en 2019-2020.

En volume, les ventes de vin ont progressé de 4,1 % pour s'établir à 527 millions de litres.

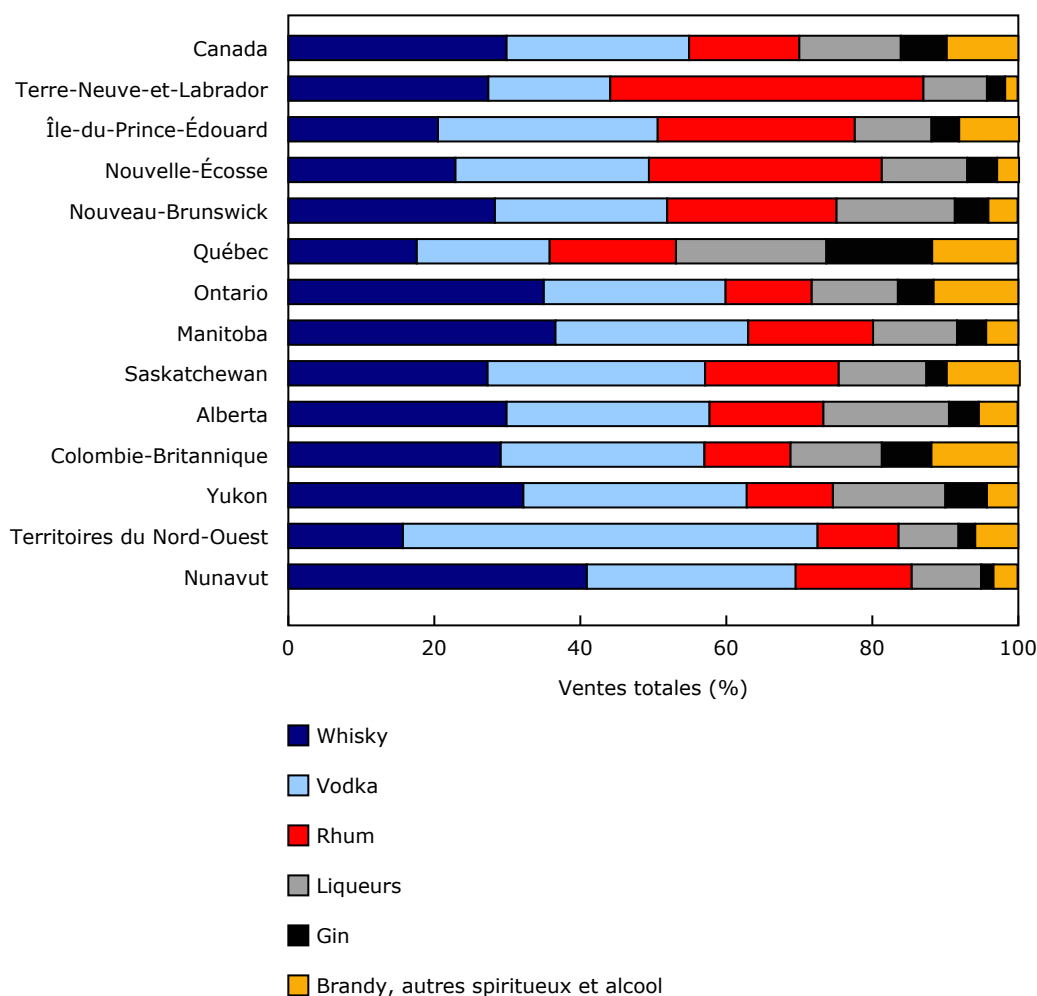
Les ventes de spiritueux augmentent

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020, les ventes de spiritueux se sont chiffrées à 6,0 milliards de dollars, en hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Les spiritueux étaient les plus vendus dans les Territoires du Nord-Ouest (42,7 % des ventes totales) et les moins vendus dans le territoire voisin, au Nunavut (9,8 %). Dans l'ensemble, les ventes de spiritueux canadiens ont progressé de 5,9 % au pays, tandis que celles de spiritueux importés ont augmenté de 6,1 %.

À l'échelle nationale, le whisky (29,9 %), la vodka (25,0 %) et le rhum (15,1 %) ont été les spiritueux les plus vendus au Canada en 2019-2020, représentant plus des deux tiers (70,0 %) des ventes totales de spiritueux.

Graphique 5 Part de marché des spiritueux, selon le type et la région géographique, 2019-2020



Source(s) : Tableau (10-10-0011-01).

Les Canadiens ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool ont acheté l'équivalent de 2,5 verres de spiritueux par semaine en 2019-2020. En volume, il s'est vendu 181,3 millions de litres de spiritueux, en hausse de 4,0 %.

Dans la catégorie des spiritueux, la croissance des ventes de gin a été la plus rapide au cours des 10 dernières années, progressant de près de deux tiers (+63,3 %) de 2009-2010 à 2019-2020.

Les cidres, coolers et autres boissons rafraîchissantes demeurent les boissons alcoolisées affichant la plus forte croissance

En 2019-2020, les Canadiens ont acheté pour 1,3 milliard de dollars de cidres et de coolers, en hausse de 17,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les résidents du Yukon (9,8 % des ventes totales) étaient les plus susceptibles d'acheter des cidres et des coolers, tandis que ceux du Québec (1,4 %) étaient les moins susceptibles de le faire.

En volume, il s'est vendu 236,9 millions de litres de cidres et de coolers en 2019-2020, en hausse de 15,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les ventes de coolers spiritueux ont plus que doublé au cours des 10 dernières années. Depuis 2009-2010, le volume des ventes a augmenté de 166,3 %.

Note aux lecteurs

Comparabilité et limites des données

Il convient de distinguer les données sur le volume des ventes de boissons alcoolisées de celles sur la consommation de boissons alcoolisées. Les volumes des ventes comprennent uniquement les ventes déclarées par les sociétés des alcools et leurs agences, y compris les ventes des établissements vinicoles, des brasseries et des autres points de vente ayant un permis délivré par des autorités compétentes.

Les statistiques sur la valeur monétaire des ventes de boissons alcoolisées doivent être distinguées des dépenses des consommateurs en boissons alcoolisées. Les données sur les ventes ont trait aux revenus des sociétés des alcools et de leurs agences. Une partie de ces revenus comprend les ventes à des établissements détenant un permis, comme les bars et les restaurants, dont certaines seraient considérées comme des dépenses intermédiaires d'entreprise.

La valeur des ventes de boissons alcoolisées exclut toutes les taxes de vente, la valeur des contenants consignés et les dépôts. Le volume absolu des ventes de boissons alcoolisées est calculé en multipliant le volume des ventes par le pourcentage de teneur en alcool de chaque catégorie de produit.

Verre standard

Selon les lignes directrices de Santé Canada, un verre standard est défini comme un verre de bière, de cooler ou de cidre de 341 ml (12 onces) à 5 % de teneur en alcool, un verre de vin de 142 ml (5 onces) à 12 % de teneur en alcool ou un verre de spiritueux de 43 ml (1,5 once) à 40 % de teneur en alcool.

L'âge légal pour consommer de l'alcool par opposition au calcul par habitant

Les verres standard par semaine par personne sont calculés pour chaque personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool au Canada. Celui-ci est de 19 ans et plus dans chaque province et territoire, sauf au Québec, au Manitoba et en Alberta, où il est de 18 ans et plus.

Les ventes par habitant, exprimées en valeur et en volume, sont fondées sur la population âgée de 15 ans et plus. Cela permet des comparaisons avec d'autres pays ainsi qu'avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale de la santé, qui présentent aussi les données sur la consommation d'alcool par habitant en se basant sur la population âgée de 15 ans et plus.

Tableaux disponibles : [10-10-0010-01](#) à [10-10-0013-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [1726](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).